

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE, Jérémy AUMONT,

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M. Jean-Jacques LOUGEZ.

Excusés ayant donné procuration : Mme Laurence POUVALOUE à M. Patrick LAFARGE, M. Théo MORILLON à Mme Nathalie DAUNAS.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial,
- Proposition d'attribution de la prime du pouvoir d'achat pour le personnel communal,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024,
- Vote du budget de la commune pour l'année 2024,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Monsieur Jean-Yves DANÉY, Conseiller aux décideurs locaux à la Trésorerie de COGNAC, a été invité à participer à la séance pour la présentation du budget.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Nathalie CHANTEREAU est nommée secrétaire de séance.

3 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial

Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ de Mme Rollet Virginie, il est nécessaire de créer un poste au grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

4 – Proposition d'attribution de la prime du pouvoir d'achat pour le personnel communal

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le gouvernement a décidé le versement d'une prime forfaitaire exceptionnelle dont les conditions de versement sont régies par le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Sont expressément exclus du bénéficiaire de cette prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de valeur prévue au I de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

La prime de pouvoir d'achat est soumise à plusieurs conditions cumulatives à savoir :

- Avoir été nommé ou recruté avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employé et rémunéré au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime est facultative et doit, le cas échéant, être instaurée par délibération. Le versement peut s'effectuer en "une ou plusieurs fractions" avant le 30 juin 2024.

Monsieur le Maire propose de saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour attribuer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, à hauteur de 100 % du montant maximum prévu par le décret, aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents, 12 pour.

5 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024

Monsieur le Maire propose de voter comme tous les ans, les taux des taxes directes locales. Il propose de ne pas augmenter la fiscalité directe et de voter les taux suivants :

- 43,63 % pour la taxe foncière bâti ;
- 43,46 % pour la taxe foncière non bâti ;
- 9,26 % pour la taxe d'habitation.

Le conseil approuve la proposition, les taux sont votés comme indiqué ci-dessus à l'unanimité des présents, 12 pour.

6 – Vote du budget de la commune pour l'année 2024

Monsieur le Maire propose de voter le taux de fongibilité.

Monsieur Daney en explique le principe.

Le conseil approuve la proposition, le taux est voté à 7,5 % à l'unanimité des présents, 12 pour.

Monsieur DANEY et Monsieur VERGER présentent le budget de la commune (voir feuilles annexées).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différents projets envisagés pour l'année 2024 et propose :

- un budget en fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 980 996, 28 euros ;
- un budget en investissement à l'équilibre pour un montant de 692 505, 29 euros.

Le conseil approuve le budget de la commune à l'unanimité des présents, 12 pour.

7 - Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil que l'étape numéro 2 du tour cycliste Poitou-Charentes 2024 passera par la commune de Chassors le 21 août 2024 aux alentours de 13h30, il arrivera par Julienne et traversera Chassors en direction de Jarnac.
- Services techniques : Benjamin Bordage, l'agent technique actuellement en contrat, sera stagiairisé au 1^{er} avril 2024.
- Elections : les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Le Maire lève la séance à 19h15.

Le secrétaire de séance



Nathalie CHANTEREAU

Le Président de séance



Patrick LAFARGE

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2024/008	Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial	Approuvée
2024/009	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024	Approuvée
2024/0010	Vote du pourcentage de fongibilité	Approuvée
BP2024	Vote du budget de la commune pour l'année 2024	Approuvée